



## Déclaration de la FSU11 au CTSD du 29 janvier 2015

Les événements tragiques de ce début d'année ont suscité un sursaut citoyen particulièrement exceptionnel et rassemblé dans la rue plusieurs millions de personnes. Le mouvement syndical, dans sa quasi-unanimité, était présent dans la rue pour rappeler son attachement à la liberté d'expression, aux principes qui fondent notre République mais aussi son aspiration à la justice sociale. L'éducation a été particulièrement interpellée sur son rôle et, dans le débat qui ressurgit, la Nation lui assigne des responsabilités particulières. Si la FSU a appuyé la nécessité d'injecter des moyens dans la formation, de soutenir les enseignants, elle a aussi rappelé que l'École n'avait pas failli, que le travail avec les élèves pour développer l'esprit critique, l'esprit de tolérance, expliciter le sens de la laïcité, amener au vivre ensemble était le lot quotidien des enseignants. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de leur asséner des prescriptions alors même que le travail éducatif requiert temps et moyens pour amener à des débats construits et argumentés. Il ne s'agit pas non plus d'occulter les questions de fond qui minent notre société et n'épargnent pas l'École. Questions de choix politiques et économiques qui ont dépouillé les services publics et conduit à l'abandon de territoires entiers au chômage massif des jeunes, à la misère économique, sociale, culturelle et à bien des discriminations et des discours xénophobes. A l'injonction faite à l'École de transmettre ce qu'est la laïcité, la fraternité, la liberté, que penser de la mise en œuvre choisie de consultation nationale sur l'Éducation Civique et Morale ? Et quelle va en être la traduction en terme de moyens quand on voit que la politique de relance de l'Éducation Prioritaire est restée à mi-chemin, que les effectifs par classes s'annoncent encore plus lourds et que la charge de travail des enseignants ne cesse de croître sans qu'aucune reconnaissance salariale ne suive ?

Pour revenir à l'ordre du jour de cette instance, nous souhaitons évoquer le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élus pour un nouveau mandat.

La participation des personnels lors de ces élections est encore bien inférieure à celle de 2008. Aux multiples difficultés rencontrées voire à l'impossibilité de voter pour certains collègues que la modalité imposée du vote électronique a générée, il faut souligner l'insuffisante implication de certains chefs d'établissements dans le processus électoral. La procédure électronique comporte encore nombre de problèmes. Nous souhaitons donc le retour à un vote à l'urne avec bureaux de vote sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et avec des modalités qui reprennent le vote papier.

Nous constatons que dans les collèges de toute l'académie, la prochaine rentrée est préparée dans une absence totale de concertation. En effet, à la modification Ministérielle du calcul des dotations horaires, s'ajoute une opiniâtreté Rectorale à vouloir s'en approprier l'intégralité de la gestion sans échanges, sans écoute, sans mesurer les spécificités des territoires. Cette volonté de tout gérer du rectorat nous inquiète d'autant plus qu'elle se fait avec des critères d'une totale opacité et des entorses inacceptables aux décrets nationaux qui masquent mal la volonté de notre Recteur de supprimer des moyens et, pire encore de mettre à mal l'offre éducative sur l'ensemble du territoire. Si tendre vers une répartition des moyens plus équitable entre établissements semble de bon sens a priori, force est de constater que l'absence de dialogue, la mise en place de seuils et de pourcentages impossibles à tenir, le non respect des décharges statutaires et la volonté qu'aucune responsabilité ne soit accordée aux directions départementales montrent bien qu'au-delà d'un manque de confiance, il s'agit d'un prétexte pour « tailler » dans les DGH et donc dans l'offre de formation partout où c'est possible.

A la FSU, nous considérons que les critères faussement appelés « équitables » sont inacceptables et que la gestion des collèges doit se faire au plus près du terrain et donc que les DASEN doivent rester nos interlocuteurs privilégiés dans le cadre du dialogue social de proximité.

Rentrons maintenant dans le vif du sujet.

Au cours du travail préparatoire à la refonte de l'Éducation Prioritaire, l'enquête sur les CSP a donné des résultats qui montrent clairement que notre académie pointe dans les dernières de France en matière de chômage et de misère sociale. Rappelons aussi que l'Aude est le 2<sup>ème</sup> département le plus pauvre de France. Il y avait donc hélas urgence à augmenter de façon conséquente le nombre d'établissements sous label REP et prendre en compte la spécificité de notre département. Au lieu de cela, on a adapté les besoins aux moyens en faisant tomber le couperet à 32 collèges et les seuils d'attribution des moyens par classe ont été augmenté de 29 à 30 élèves !. Que dire du traitement qui a été fait au collège Alain, collège qui, grâce au label ZEP et RRS, avait réussi à créer attractivité et mixité sociale, éléments indispensables à la réussite de TOUS les élèves. En sortant cet établissement et les écoles du réseau de l'éducation prioritaire, le choix est clairement celui du renoncement car c'est courir le risque d'une logique d'évitement par les familles, d'une mixité sociale décroissante et d'une diminution des taux de réussite tant aux examens qu'en terme d'orientation.

Pour ce qui est des DGH et de ce que nous avons pu exploiter des informations partielles que vous nous avez communiquées ...

Les chiffres officiels annoncent une baisse de 380 élèves scolarisés de la 6<sup>o</sup> à la 3<sup>o</sup> et une suppression de 12 ETP dans les collèges de l'Aude ! 18 collèges vont perdre entre 1 et 3 classes alors que des créations de classes ne sont prévues que dans 4 collèges dont 2 situés en REP. Si l'on en croit Mme le Recteur, ce sont les collèges qui ont fait l'objet de toute son attention, et ce sont eux qu'elle a voulu protéger. C'est sans doute pour cela qu'elle a fixé à 30 élèves par classe les seuils en collèges « normaux » au lieu de 29 l'an dernier, à 27 (au lieu de 25 aujourd'hui) pour « accompagner » les sortant de REP. Le nombre moyen d'élèves par classe augmente une nouvelle fois passant de 25.63 à 26.00. Voilà une preuve tangible d'attention portée aux conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants !

Avec près de 200 heures postes supprimées, des fermetures de postes sont à prévoir dans 12 collèges alors qu'il ne sera possible d'envisager des créations que dans 4 collèges seulement.

Concernant maintenant la nouvelle méthode d'attribution des moyens et l'analyse de ses trois composantes.

Madame la Directrice, sachez que c'est avec force que nous dénonçons à la fois le non respect des décrets, l'attaque sans nom et sans précédent qui est faite à la carte des langues sur l'ensemble du territoire et l'hypocrisie du renvoi à l'utilisation de « la dotation non fléchée : c'est à dire « la marge ».

- 1) Sur les heures statutaires, le non-respect des décrets Ministériels dans notre académie est évidemment intolérable.. A l'instar des heures d'UNSS et de coordination EPS, les heures de décharge de préparation « dites de vaisselle » en SVT et Physiques doivent être abondées immédiatement dans les DGH et les consignes Rectorales doivent être réécrites en ce sens.
- 2) Sur la dotation fléchée, que dire de ces présumés indicateurs, décidés arbitrairement et dans une totale obscurité par des pourcentages uniquement établis pour que les offres de formations en langues vivantes et anciennes disparaissent purement et simplement de la quasi-totalité des établissements. Au-delà de la méthode, il s'agit là, à travers de petits calculs, d'une volonté claire et affirmée de rayer de la carte bon nombre de sections dans lesquelles les collègues s'investissent depuis des années dans les établissements et qui offrent à nos élèves d'indispensables savoirs en matière d'origines et de diversités linguistiques. Dire qu'au vu du « faible » nombre d'élèves il est compréhensible de supprimer ces parcours est proprement scandaleux quand on sait que (par exemple) dans la plupart des collèges où une section bi-langue a été créée, il a fallu « sélectionner » les élèves faute de place et donc de moyens pour permettre leur ouverture au plus grand nombre. Que dire de l'argument de recentrer en pôles, sinon penser élitisme, inégalités sur le territoire ou encore encouragements à choisir de scolariser son enfant dans le privé ? Non, vraiment, à la FSU, nous n'aurons de cesse de condamner de tels choix !
- 3) Sur la dotation « non fléchée » enfin, quelle hypocrisie ! Il est extrêmement malsain de laisser penser aux personnels des collèges qu'ils disposent d'une marge de 3 à 4% de leur dotation alors que dans le

même temps on leur assigne de supprimer des enseignements dans la partie fléchée de la DGH ! Vous le savez bien, Madame la Directrice, face aux légitimes inquiétudes des établissements (et des syndicats), les services Rectoraux tentent de rassurer « en off » en proposant de « prendre sur la marge pour maintenir tel ou tel dispositif, telle ou telle langue ». De telles attitudes sont autant pathétiques qu'irresponsables. On le comprend bien, il s'agit là d'éviter le scandale immédiat et d'accompagner la fin de vie affichée d'enseignements fondamentaux, en usant de moyens par définition marginaux et dont la précarité va sans dire.

Concernant les IMP, dont la moyenne s'élève généreusement à 3,8 par collègue :

- 1) Nous vous demandons de bien expliquer aux principaux qu'on ne mélange pas « petite monnaie » et Heures de décharges car les remontées que nous avons de leur utilisation est bien loin d'être uniforme ! Intégration dans les structures, répartition en HSE hebdomadaires, utilisation en heures de préparation (vaisselle), etc...
- 2) Nous vous demandons de TOUT nous dire aujourd'hui sur leur « pour quoi faire » : Référent culturel ?, TICE ?, Chorale ?, Labo de Techno ?... Et surtout application des décrets pour financement des coordinations de discipline, de niveau, de cycle ? ... Nous savons que des interrogations restent encore, mais vous conviendrez que 3.8 IMP par collègue ne pourront jamais couvrir l'ensemble des besoins, ne serait-ce que les seules coordinations disciplinaires dont le financement est aujourd'hui acté comme obligatoire !

Pour terminer, la FSU souhaitait que les heures d'accompagnement éducatif soient reconnues et donc légitimement intégrées aux services des enseignements car indispensables pour aider les élèves en difficulté, on peut dire que, là encore, la question a été prise à bras le corps par notre Ministère, puisqu'elles ont été tout simplement supprimées dans 24 des 27 collèges de notre département. Nous attirons votre attention sur l'incompréhension de la profession face à cette décision, mais il est vrai que nos collègues n'ont pas encore tous intégré le concept du « tous bénévoles » dans leurs obligations de services.

Enfin si nous déplorons une nouvelle fois que les moyens accordés à notre département ne portent pas la marque d'un réel changement, nous espérons toutefois que le vent d'un dialogue social rénové s'engouffre jusque dans les collèges. Force est de constater que tel n'est pas le cas et que certains chefs d'établissement font encore et toujours de la résistance ! Pour la FSU il n'est pas concevable que des conseils d'administration se voient imposer une simple présentation de la « coloration des postes » mis à la disposition de l'établissement pour la rentrée 2015. En indiquant aux membres d'un CA que le vote ne porterait que sur les « principes de ventilation des moyens », la FSU considère que le refus du chef d'établissement de soumettre au vote la proposition relative à l'emploi des dotations en heures par niveau et par disciplines au cours de cette période déterminante pour la préparation de rentrée prochaine revient à vider de sens le rôle du CA en lui ôtant sa qualité d'organe délibératif de l'établissement. Et que dire à propos de ceux qui envisagent de ne consulter le CA qu'au mois de juin, une fois la ventilation « stabilisée » ! La FSU considère que par cette décision le chef d'établissement limiterait le rôle du CA à la validation de décisions déjà bouclées. Le chef d'établissement exclut de fait le CA de la phase d'élaboration et tente de retirer à tous les représentants (enseignants, parents, élèves, Atoss, etc...) la légitimité qu'ils tiennent de leur élection, ceci n'est pas acceptable. Aussi, la FSU demande à Madame la Directrice d'exiger des chefs d'établissement qui adopteraient cette posture, de réunir dans les plus brefs délais leur CA afin que soit soumis « pour consultation » une ventilation à l'heure près des moyens horaires attribués ce jour à l'établissement.

C'est pour toutes ces raisons (Conditions de travail et de rentrée et revalorisation salariale) que la FSU appelle la profession à refuser les ventilations de moyens pour la rentrée 2015 telle qu'elles nous sont proposées en votant contre les DGH dans les collèges et en participant massivement aux mouvements de grèves et de manifestations du mardi 3 février.